

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS
Séance du 20 mai 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le 20 mai, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 14 mai.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

- Du point 1 au point 3 : 33
- Du point 4 au point 8 : 34
- Du point 9 au point 26 : 35
- A partir du point 27 : 36

Nombre de pouvoirs :

- Du point 1 au point 26 : 5
- A partir du point 27 : 4

Nombre de votants :

- Du point 1 au point 3 : 38
- Du point 4 au point 8 : 39
- Du point 9 au point 26 : 40
- A partir du point 27 : 40

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothée (arrivée au point 27), M. BEZILLE Marc, Mme BEURAERT Martine, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe (arrivé au point 9), Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie (arrivée au point 4), M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, Mme HERDIN Andrée, M. HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M. LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, M. PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, Mme THERON Stéphanie, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BERTRAND Dorothée, pouvoir donné à Michel DEHAENE jusqu'au point 27,
Mme VILLE Augustine, pouvoir donné à François Xavier HENNEON,
M. VANECLOO Serge, pouvoir donné à Monsieur DELABRE Aimé,
M. LABERGERIE Eric, pouvoir donné à Anne HIEL,
M. SÉRÉ Soarey, pouvoir donné à Julien LAPIERRE

Absents :

M. FICHEUX Bruno,
Mme BOULENGER Delphine,
M. BOONAERT Jean-Philippe jusqu'au point 8
Mme DEBAISIEUX Nathalie jusqu'au point 3

Secrétaire de séance : Madame Anne HIEL

Délibération n°2025D093 – Finances, mutualisation, transferts de d'activités des Pacaux – décision modificative n°1

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2025D057 du 25 mars 2025 approuvant le Compte Financier Unique (CFU) 2024,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2025D070 du 25 mars 2025 approuvant l'affectation de résultat 2024 sur 2025,

Vu la présentation du tableau du CFU 2024 non concordante avec la vue d'ensemble du Budget Primitif 2025 au niveau du résultat de clôture de la section de fonctionnement,

Vu l'impact de cette discordance sur l'affectation de résultat 2024 sur 2025,

Il convient de modifier comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	-17 887.23 €		-69 811.56 €	-87 698.79 €
Fonctionnement	478 755.17 €	-17 887.23 €	0 €	460 867.94 €
TOTAL	460 867.94 €	17 887.23 €	-69 811.56 €	373 169.15 €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	-17 887.23 €	/	-69 811.56 €	-87 698.79 €
Fonctionnement	478 755.17 €	/	/	478 755.17 €
TOTAL	460 867.94 €	/	-69 811.56 €	391 056.38 €

Pour la section de fonctionnement :

Un excédent de clôture 2024 de 460 867.94 €

Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 460 867.94 €

Pour la section de fonctionnement :

Un excédent de clôture 2024 de 478 755.17 €

Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 478 755.17 €

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, Il est proposé au Conseil de :

- ACTER les modifications,
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le

S²LO

ID : 059-245900758-20250520-2025D093-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité
dessus

A La Gorgue le 20 mai 2025,
Pour extrait certifié conforme au registre

Le secrétaire de séance

Anne HIEL



Le Président

Jacques HURLUS

